

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DLH 153-1 Création de 257 logements PLS pour étudiants 1 avenue Pierre Massé (14^{ème}) par la Fondation Maison des élèves ingénieurs arts et métiers.

M. Ian BROSSAT et M^{me} Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de la création de 257 logements PLS pour étudiants à réaliser par la Fondation Maison des élèves ingénieurs arts et métiers 1 avenue Pierre Massé (14^{ème}) ;

Vu l'avis du conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 5^{ème} Commission, et Madame Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la réalisation par la Fondation Maison des élèves ingénieurs arts et métiers du programme de création de 257 logements PLS pour étudiants à réaliser 1 avenue Pierre Massé (14^{ème}).

Article 2 : 51 des logements réalisés seront réservés à des candidats locataires désignés par la Ville de Paris.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à conclure avec la Fondation Maison des élèves ingénieurs arts et métiers la convention fixant les modalités de participation de la Ville de Paris au financement du programme et, conformément à l'article L.441-1 du Code de la construction et de l'habitation, les modalités d'exercice des droits de réservation de la Ville de Paris, dont la durée sera de 55 ans. Cette convention comportera en outre l'engagement de l'organisme de ne procéder à aucune cession de logement locatif sur le territoire parisien, sauf avis favorable donné par la Ville de Paris en application des articles L.443-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO